



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 04/05/2021

GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin de l'Aume-Couture,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 05 mai 2021, 08 heures :

| OUGC | Bassin | Mesure de restriction |
|-----------|--------------|--|
| SAINTONGE | Gères Devise | Alerte de printemps interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h |
| COGESTEAU | Aume-Couture | Alerte de printemps + mesures de gestion préventives de niveau coupure Interdiction de prélèvements à des fins d'irrigation sauf cultures dérogatoires |

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

| OUGC | Bassin | Mesure de restriction | Date d'entrée en vigueur |
|------------------|--|--|---------------------------------------|
| SAINTONGE | Charente aval Bruant | Alerte de printemps Interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h | Mercredi 28 avril 2021 à 08 heures |
| EPMP | Mignon Courance | Alerte renforcée Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires | Lundi 26 avril 2021 à 08 heures |
| EPMP | Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4 | Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) | lundi 26 avril 2021 à 08 heures |

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

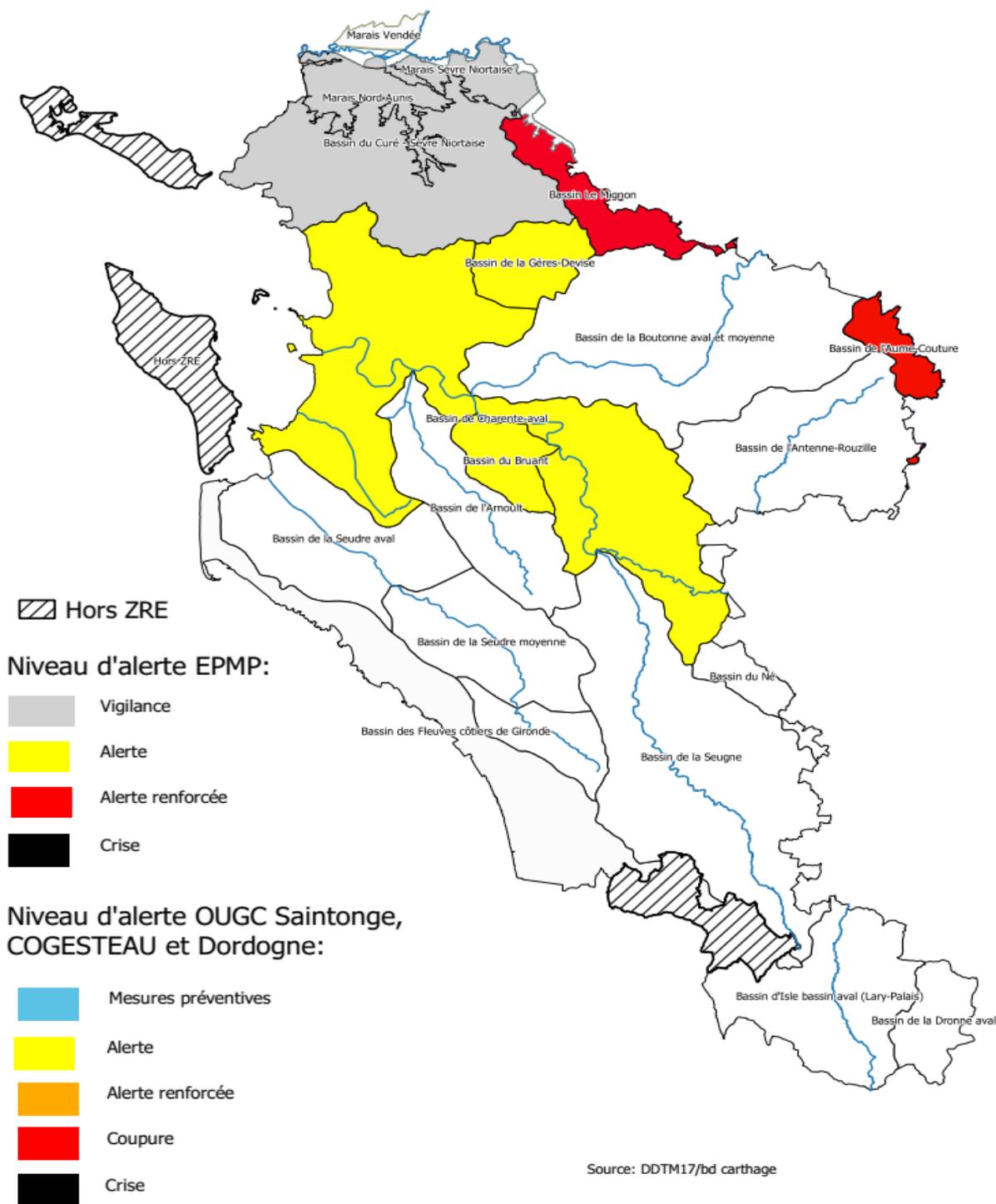
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 05 mai 2021



Contact réservé à la presse
 Service départemental de la communication
 interministérielle
 Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
 Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
 CS 70000
 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)